



## EXTRAIT DE DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL du 10 Décembre 2019

L'an deux mille dix-neuf le 10 Décembre à 14h30, le Comité Syndical du Syndicat Mixte de Gestion pour l'approvisionnement en eau Potable de l'Ille-et-Vilaine s'est réuni, en séance ordinaire, 2d allée Jacques FRIMOT à Rennes, sous la Présidence de Monsieur Auguste FAUVEL.

Etaient présents : Messieurs Auguste FAUVEL, Philippe LETOURNEL, Jacques BENARD, Jean-Luc OHIER (Suppléant EPSM), Joseph BOIVENT, Jean RONSIN, Philippe BONNIN, Luc MANGELINCK, Madame Valérie FAUCHEUX

Pouvoir : de M. NADESAN à Mme FAUCHEUX, de M. LEFEUVRE à M. FAUVEL, de M. SIELLER à M. LETOURNEL

Etaient absent(e)s ou excusé(e) : Mesdames Sandrine ROL et Evelyne PANNETIER, Messieurs Yannick NADESAN, Marc HERVE, Nicolas BELLOIR, Joël SIELLER et André LEFEUVRE

Assistaient également : Monsieur Jean-Jacques LEON Comptable public, Madame Véronique PERRATON SMG35 et MM. DECONCHY et TROUSLARD du SMG35

**Secrétaire de séance : Monsieur Jean RONSIN**

**Nombre de Membres du Comité présents : 9**

**Nombre de Membres du Comité votants : 12**

Date de la convocation : le 03 Décembre 2019

**N°19/12/09 Recrutement**

## Comité Syndical du 10 Décembre 2019

### N°19/12/09 Recrutement

L'agent en charge des procédures PPC, souhaite poursuivre sa carrière à la Région. Le Président a accepté son départ au 31/12/2019.

Face à cette situation, le SMG a lancé la procédure de recrutement pour son remplacement. Cet emploi à temps plein pourra être occupé par un agent B+ ou A, titulaire ou non. L'objectif est de choisir l'agent d'ici la fin de l'année 2019 pour qu'il y ait le moins de temps vacant possible.

Il est demandé au comité d'autoriser Monsieur le président à procéder aux différentes formalités liées à ce recrutement et notamment au choix de la personne.

J'ai l'honneur de vous demander, mes chers collègues, de bien vouloir :

- 1°) **DECIDER** de remplacer l'agent en charge des procédures PPC, par un agent correspondant aux critères décrits ci-dessus.
- 2°) **FIXER** le temps de travail sur un temps complet.
- 3°) **AUTORISER** le Président à procéder au recrutement et à la nomination de l'agent retenu

**Les conclusions du rapport sont adoptées à l'unanimité**

Fait à Rennes, le 10 Décembre 2019  
Le Président,

Auguste FAUVEL

